

COMMUNE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2023

Date de convocation :
8 décembre 2023

Objet :
**Convention pour la stérilisation et l'identification
des chats errants avec la fondation « 30 millions d'amis »,
en partenariat avec l'association « l' Eden des chats »**

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Caroline BERROD - M. Steve CAMPAGNE - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Michel BINCTEUX ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS.

Membres absents : M. Benoît COUPET - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Des groupes de chats errants prolifèrent sur le territoire de la commune entraînant de ce fait des désagréments pour les riverains. Aussi, afin d'apporter une solution durable aux problématiques de salubrité publique afférentes, il convient de conduire des campagnes de stérilisation de ces populations de chats errants.

L'association « l'Eden des chats » souhaite s'impliquer dans la capture des chats afin de les faire stériliser. Il est ainsi souhaitable de contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction de ces populations de chats errants en subventionnant cette association.

Par le biais d'une convention, la fondation « 30 millions d'amis » s'engage à prendre en charge la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres, la prise en charge de ces frais ne pouvant excéder les montants maximums suivants : 100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes. La seconde moitié de ces frais de stérilisation et d'identification devra être supportée par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.211-27 et L.211-41 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant l'objectif de lutte contre la prolifération des chats errants vivant en groupes dans les lieux publics et les problématiques de salubrité publique afférentes,

Considérant la nécessité d'apporter une solution durable à la gestion des populations de chats errants sur le territoire de la commune dans le respect du bien-être animal,

Considérant la possibilité de signer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » qui pourra prendre en charge la moitié des frais d'identification et de stérilisation des chats errants,

Considérant qu'il convient dans cette perspective d'accorder une subvention annuelle à l'association « l'Eden des chats » qui se chargera de la capture, la conduite chez le vétérinaire et la convalescence des chats errants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis », à compter du 1^{er} janvier 2024, ayant pour objet l'identification et la stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune d'Isbergues ;
- **DECIDE** la prise en charge par la commune de la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats errants ;
- **PRECISE** que la fondation « 30 millions d'amis » s'engage à prendre en charge la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats errants, et que cette prise en charge ne peut excéder les montants maximums suivants : 100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes ;
- **PRECISE** que l'association « l'Eden des chats » se chargera de la capture, la conduite chez le vétérinaire et la convalescence des chats errants ;
- **DECIDE** d'accorder une subvention au profit de l'association « l'Eden des chats » pour son engagement dans la réduction des populations de chats errants, le montant de cette subvention sera défini lors du vote du budget primitif 2024 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de finaliser les termes de ladite convention et de la signer ainsi que toutes les autres pièces afférentes à ce dossier ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le **22 DEC. 2023**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **22 DEC. 2023**

Le Maire,



David THELLIER.